



Formulaire de procuration

À titre de porteur(s) d'actions ordinaires d'Exploration Azimut Inc. (la « Société »), je nomme/nous nommons par la présente : Jean-Marc Lulin ou à défaut Moniroth Lim, ou

Inscrivez en caractères d'imprimerie le nom de la personne que vous nommez s'il ne s'agit pas de l'une des personnes mentionnées ci-dessus

comme fondé de pouvoir, avec pleins pouvoirs de substitution, pour assister, agir et voter au nom du/des soussigné(s) conformément aux instructions ci-dessous (ou si aucune instruction n'a été donnée, comme le fondé de pouvoir le juge approprié) à l'égard des questions suivantes et de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« assemblée ») qui se tiendra uniquement par voie de communication à distance, plutôt qu'en personne, le 25 février 2021 à 10 h (heure de Montréal), et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, de la même manière, dans la même mesure et avec les mêmes pouvoirs que si le/les soussigné(s) était/étaient personnellement présent(s)

Pour assister à l'assemblée veuillez-vous inscrire en utilisant le lien <https://zoom.us/join/join?secret=9876543210&pwd=1234567890> au moins 60 minutes avant le début prévu de l'assemblée. Après votre inscription, vous recevrez un courriel de confirmation incluant des instructions d'accès. Vous pouvez également contacter la société à mlim@azimut-exploration.com pour plus de renseignements.

Afin d'assurer le bon déroulement du processus, la société demande aux participants inscrits de se connecter avant 9 h 45 (heure de Montréal) le 25 février 2021.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés seront invités à s'identifier avant le début de l'assemblée.

La société continuera de surveiller la situation au fur et à mesure qu'elle évolue. Il est possible que nous ayons à modifier la date, l'heure ou l'endroit/le déroulement de l'assemblée en raison de la pandémie de COVID-19. Nous communiquerons toute modification ou mise à jour au sujet de l'assemblée sur notre site Web ou par voie de communiqué de presse.

2. Nomination de l'auditeur

POUR

ABSTENTION

Nommer les auditeurs et autoriser le conseil d'administration à fixer leur rémunération

☐☐

Selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, vous êtes en droit de recevoir certains documents financiers. Si vous souhaitez recevoir ces documents, veuillez cocher les cases appropriées ci-dessous.

- ☐ Je voudrais recevoir les rapports financiers intermédiaires et le rapport de gestion
☐ Je veux recevoir les états financiers annuels et le rapport de gestion

Je vous autorise/nous vous autorisons à agir conformément à mes/nos instructions indiquées ci-dessus. Je révoque/nous révoquons par les présentes toute procuration donnée au préalable à l'égard de l'assemblée. Si aucune instruction de vote n'est indiquée ci-dessus, cette procuration confère le pouvoir à la personne désignée par la direction de voter EN FAVEUR d'une question ou, si vous avez nommé un autre fondé de pouvoir, comme ce dernier le juge opportun. Je vous confère/nous vous conférons le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de tout changement ou de toute variation proposée ou de toute nouvelle question soumis correctement à l'assemblée.

Signature(s)

Date

Veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Voir les instructions au verso. Toutes les procurations doivent être reçues avant le 23 février 2021 à 10 h (heure de Montréal).

La direction recommande de voter EN FAVEUR de chacune des résolutions suivantes.

1. Élection des administrateurs

POUR

ABSTENTION

1. Jean-Marc Lulin

☐☐

2. Jean-Charles Potvin

☐☐

3. Jacques Simoneau

☐☐

4. Angelina Mehta

☐☐

5. Michel Brunet

☐☐

6. Glenn J. Mullan

☐☐

Procuration – Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Exploration Azimut Inc. (la « Société ») qui se tiendra le 25 février 2021 (l'« assemblée »)

Notes

1. Cette procuration doit être signée par un porteur ou par son mandataire dûment autorisé par écrit. Si vous êtes un particulier, veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Si le porteur est une société, un dirigeant ou un mandataire de la société dûment autorisé doit signer cette procuration, et si la société a un sceau, son sceau doit y être apposé. Si le signataire agit à titre de fiduciaire ou de représentant, les détails de cette nomination ou de ce pouvoir doivent être fournis.

2. Sauf lorsqu'il choisit d'exercer les droits de vote rattachés à ses actions par téléphone, l'actionnaire peut nommer une personne autre que celles mentionnées dans la présente procuration pour que celle-ci assiste et agisse en son nom à l'assemblée en inscrivant le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin au recto de la présente procuration. Il n'est pas nécessaire que cette personne soit un actionnaire de la Société. Toute personne nommée fondé de pouvoir doit assister à l'assemblée pour voter.

3. Si les titres sont inscrits au nom d'un exécuteur testamentaire, administrateur ou fiduciaire, veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Si les titres sont inscrits au nom d'un porteur décédé ou d'un autre porteur, cette procuration doit être signée par le représentant légal avec son nom imprimé au-dessous de sa signature et une preuve d'autorité pour signer au nom du porteur décédé ou d'un autre porteur doit être jointe à la présente procuration.

4. Certains porteurs peuvent détenir des titres à la fois à titre de porteur inscrit ou non inscrit : dans ce cas, vous pouvez recevoir plus d'une circulaire de sollicitation de procurations de la direction et vous devrez voter séparément en tant que porteur inscrit et non inscrit. Les porteurs non inscrits peuvent recevoir soit un formulaire de procuration déjà signé par l'intermédiaire ou un formulaire d'instructions de vote qui permet de voter leurs titres. Les porteurs non inscrits doivent suivre les instructions de vote qui leur sont transmises par leurs intermédiaires.

5. Si un titre est détenu par deux ou plusieurs particuliers et que l'un d'entre eux est présent ou est représenté par procuration à l'assemblée, celui-ci peut, en l'absence de l'autre ou des autres, voter à l'assemblée. Toutefois, si un ou plusieurs d'entre eux sont présents ou représentés par procuration, ils doivent voter ensemble le nombre de titres indiqués sur la procuration.

Tous les porteurs sont invités à consulter la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour de plus amples détails en rapport avec l'exécution de cette procuration ou pour toute information relative à l'assemblée.

Cette procuration est sollicitée par la direction de la Société et en son nom.

Comment Voter

INTERNET

- Allez à www.astvotemaprocuration.com
- Enregistrez votre vote en ligne
- Voir les documents de l'Assemblée

TÉLÉPHONE

Utilisez un téléphone à clavier, composez le numéro sans frais au Canada et aux États-Unis **1-888-489-7352** et suivez les instructions vocales

Pour voter par téléphone ou par Internet, vous devez avoir votre numéro de contrôle. Si vous votez par téléphone ou par Internet, veuillez ne pas retourner cette procuration.

POSTE, TÉLÉCOPIEUR OU COURRIEL

- Remplissez, signez et retournez votre procuration dans l'enveloppe fournie à cet effet ou à :

Société de fiducie AST (Canada)
C. P. 721
Agincourt (Ontario) M1S 0A1

- Vous pouvez également l'envoyer par télécopieur au (416) 368-2502 ou au numéro sans frais au Canada et aux États-Unis seulement au 1-866-781-3111 ou la numériser et la transmettre par courriel à votezprocuration@astfinancial.com.

Si votre procuration n'est pas datée, elle sera présumée comme portant la date du jour à laquelle la direction vous l'a envoyée par la poste.

Si vous désirez recevoir des documents par voie électronique, veuillez vous inscrire au www.astfinancial.com/transmissionelectronique.

Toutes les procurations doivent être reçues avant le 23 février 2021 à 10 h (heure de Montréal).

